

Elaboration du SCOT de l'Arrondissement de Sarrebourg

Elaboration du Document d'Orientation et d'objectifs (DOO)

Atelier du SCOT du 11 juillet 2017

Offrir un cadre de vie de qualité attractif pour les habitants







Rappel du PADD

3 objectifs stratégiques

Objectif 1 – Offrir un cadre de vie de qualité attractif pour les habitants

- 1.Poursuivre le développement démographique du territoire
- 2. Répondre aux besoins diversifiés en logement
- **3. Maintenir la qualité** des paysages
- 4. Adapter l'offre de services
- 5. Proposer un maillage cohérent d'équipements culturels et de loisirs
- 6. Protéger la population des risques et nuisances

Objectif 2 – Structurer un territoire de complémentarités et de solidarités

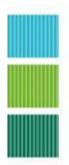
- 1. Positionner le territoire dans son environnement élargi
- 2. Structurer une organisation territoriale en « archipels fonctionnelles »
- 3. Diversifier les modes de déplacement
- 4. Améliorer la connectivité numérique et mobile du territoire
- 5. Maintenir la fonctionnalité écologique du territoire et préserver les espaces naturels du SCoT
- 6. Préserver les ressources naturelles
- 7. Limiter l'étalement urbain et réduire la consommation foncière
- 8. Tendre vers un territoire à énergie positive

Objectif 3 – créer un environnement favorable au dynamisme économique

- 1. Consolider le tissu économique, entre tradition et modernité
- 2. Favoriser la mixité fonctionnelle et limiter la consommation de foncier économique
- 3. Maintenir une agriculture diversifiée
- 4. Maintenir une forêt multifonctionnelle et accroître la valeur ajoutée de la filière bois
- 5. Poursuivre le développement touristique
- 6. Proposer une offre foncière et immobilière économique de qualité

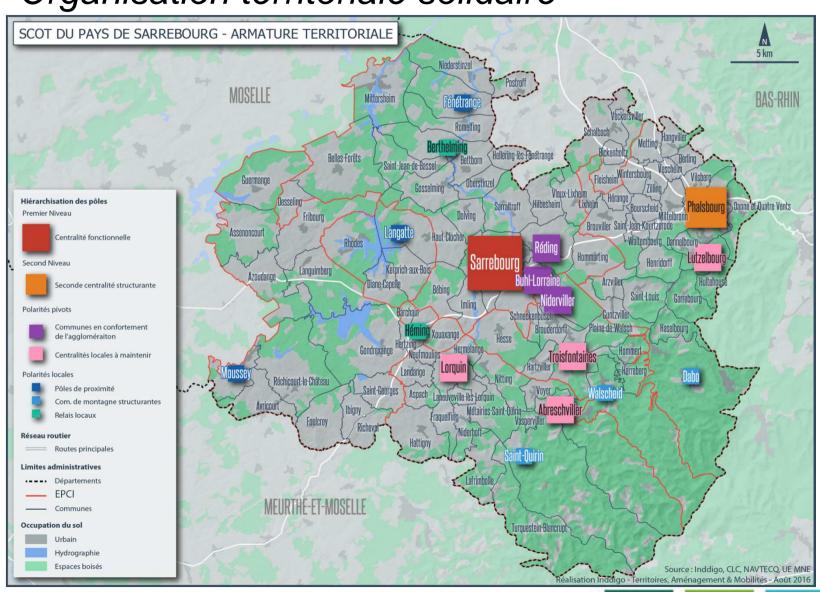


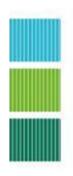




Rappel du PADD

Organisation territoriale solidaire

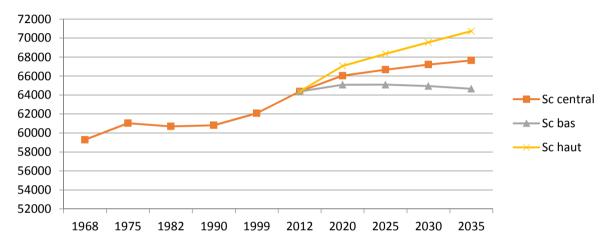




Rappel du PADD

Objectif 1 – Offrir un cadre de vie de qualité attractif pour les habitants

- 1.Poursuivre le développement démographique du territoire
- 2. Répondre aux besoins diversifiés en logement
- 3. Maintenir la qualité des paysages
- 4. Adapter l'offre de services
- 5. Proposer un maillage cohérent d'équipements culturels et de loisirs
- 6. Protéger la population des risques et nuisances



Scénario central : 67 700 habitants en 2035 contre 64 400 en 2012 (+ 3 300 hab.)

- •+ 5 500 logements, 240 logements/an
- Diversifier l'offre : adaptation du parc aux évolutions de la population et des besoins
- Répartition en adéquation avec l'armature territoriale
- Optimiser le parc existant : résorption vacance, réhabilitation, requalification urbaine...







Réflexions sur le DOO Prescription <= ? => Recommandation

Objectif 1 – Offrir un cadre
de vie de qualité attractif
pour les habitants

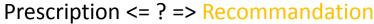
1.Poursuivre le
développement
démographique du territoire
2.Répondre aux besoins
diversifiés en logement

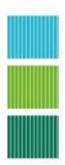
- 3. Maintenir la qualité des paysages
- 4. Adapter l'offre de services
- 5. Proposer un maillage cohérent d'équipements culturels et de loisirs
- 6. Protéger la population de risques et nuisances

			C = 4 = = = 1 = 1 = 1		• - 1 / - 1-	1 1	Cafarati		/ l l		. \
			Scénario te								
	Armature actuelle - Nb loge	ement	Part	Besoi	ns	Besoin/an	Part	Besc	oins	Besoin/	an
	Niveau 1 - Sarrebourg	6622	24,8%		1366	59	259	%	1375		60
	Niveau 2 - Phalsbourg	2222	8,3%		458	20	89	%	440		19
	Niveau 3 - Pivots total	4436	16,6%		915	40	199	%	1045		45
_	Reding	1071		221	:	10		252		11	
	Buhl-Lorraine	547		113	!	5		129		6	
	Niderviller	522		108		5		123		5	
	Lorquin	529		109	!	5		125		5	
	Abreschviller	752		155		7		177		8	
	Troisfontaines	664		137		6		156		7	
	Lutzelbourg	351		72	;	3		83		4	
	Niveau 4 - Locales total	4621	17,3%		953	41	189	%	990		43
	Langatte	642		132	(6		138		6	
	Fénétrange	372		77	;	3		80		3	
	Berthelming	227		47		2		49		2	
	Moussey	358		74	;	3		77		3	
	Héming	224		46	:	2		48		2	
	Dabo	1578		325		14		338		15	
	Walscheid	825		170		7		177		8	
	Saint-Quirin	395		81		4		85		4	
	Autre communes	8768	32,9%		1808	7 9	309	%	1650		72
		101.6									

Une offre adaptée et diversifiée, en adéquation avec l'armature urbaine

- Développer l'offre locative (public, privée) et en accession à la propriété (libre et sociale)
- Favoriser la production de petits logements (T1/T2/T3) au sein des nouveaux projets en achat ou en location
- Favoriser la diversification et la compacité de l'habitat
- Privilégier des formes adaptées qui favoriseront l'intergénérationnel par leur variation des formes d'accessions (achat, location, primo-accession) et de bâti (maisons accolés, maisons jumelés...)
- Permettre la mutualisation des objectifs de répartition de logement, dans la limite de 15 %, objectif de mutualisation qui sera suivi dans le cadre de la mise en œuvre du SCOT





Une offre en logements sociaux pour répondre aux besoins locaux

• Toutes les communes devront favoriser la production de logements sociaux afin de maintenir la part du parc social dans le parc global de logement :

Objectif 1 – Offrir un cadre de vie de qualité attractif pour les habitants

- 1.Poursuivre le développement démographique du territoire
- 2.Répondre aux besoins diversifiés en logement
- 3. Maintenir la qualité des paysages
- 4. Adapter l'offre de services
- 5. Proposer un maillage cohérent d'équipements culturels et de loisirs
- 6. Protéger la population des risques et nuisances

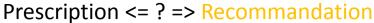
	2012 9	Sc 1	SC 2	Sc3
Part du parc social	3,7%	5,0%	10,0%	15,0%
Parc RP	26669	32169	32169	32169
logements sociaux	989	1608	3217	4825
Part/neuf		32%	64%	97%

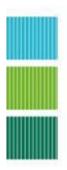
 Les logements sociaux seront répartis de manière équilibrée en fonction de l'armature urbaine :

		Sc 1 -		
		Répartition	Sc 2 -	
Répartition par niveau de	Part dans le	/logt	Répartition	Sc 3 -
pôle des nouveaux	parc RP en	sociaux	/parc RP	Réquilib
logements sociaux	2012	actuels	actuel	rage
Niveau 1	73,6%	74	2.	30
Niveau 2	14,2%	14		10
Niveau 3		4	1	25
Niveau 4		4	1	20
Autres		4	3	15







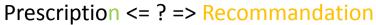


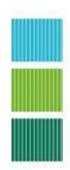
Objectif 1 – Offrir un cadre de vie de qualité attractif pour les habitants

- 1.Poursuivre le développement démographique du territoire
- 2.Répondre aux besoins diversifiés en logement
- 3. Maintenir la qualité des paysages
- 4. Adapter l'offre de services
- 5. Proposer un maillage cohérent d'équipements culturels et de loisirs
- 6. Protéger la population des risques et nuisances

Répondre aux besoins spécifiques en logements :

- A destination des personnes âgées et/ou en perte d'autonomie:
 - Intégrer des projets d'adaptation du parc de logements à la perte d'autonomie : petits logements, logements de plain-pied) dans les opérations de réhabilitation des bourgs et à proximité des équipements et services de proximité.
 - Adapter la capacité d'accueil des équipements spécialisés
- A destination des ménages disposant de besoins spécifiques : prévoir une offre de logements d'urgence, temporaire et d'insertion à destination de personnes défavorisées ou dont les besoins ne peuvent être satisfaits par l'offre traditionnelle
- Répondre aux besoins du Schéma Départemental des Gens du Voyage
 Mobiliser le potentiel dans le parc existant
- Avant toute ouverture à l'urbanisation :
 - Analyser le potentiel des logements existants
 - Mobiliser en priorité le parc de logements vacants
 - Améliorer la qualité des logements existants ainsi que leur performance énergétique
 - Favoriser le rachat par la collectivité de locaux commerciaux vacants pour moderniser les cellules commerciales et les rendre habitables/accessibles les logements à l'étage
 - Favoriser l'achat par les collectivités de logements anciens
- Les collectivités locales encouragent la mutation de grands logements individuels en divers logements plus propice au marché actuel
- Favoriser la réhabilitation des friches: Les documents d'urbanismes devront valoriser la requalification des friches (industrielles, commerciales...) qui sont en périphérie du tissu urbain ou dans celui-ci pour l'implantation d'activités et/ou d'habitat
- Réduire et maintenir la part du parc vacant en dessous de 8 % du parc global de résidence





Rappel du PADD

Objectif 2 – Structurer un territoire de complémentarités et de solidaires

- 1. Positionner le territoire dans son environnement élargi
- 2. Structurer une organisation territoriale en « archipels fonctionnelles »
- 3. Diversifier les modes de déplacement
- 4. Améliorer la connectivité numérique et mobile du territoire
- 5. Maintenir la fonctionnalité écologique du territoire et préserver les espaces naturels du SCoT
- 6. Préserver les ressources naturelles
- 7. Limiter l'étalement urbain et réduire la consommation foncière
- 8. Tendre vers un territoire à énergie positive

- •Optimiser les potentialités dans le tissu urbain
- •Limiter l'ouverture à l'urbanisation des zones périphériques
- •Réduire l'emprise foncière des nouveaux projets

Optimiser les potentialités

- Optimiser les potentialités dans le tissu urbain existant (renouvellement urbain, densification, requalification des friches urbaines/industrielles)
- Délimiter l'enveloppe urbaine de la commune dans les documents d'urbanisme et analyser précisément son potentiel de renouvellement urbain

Limiter l'ouverture à l'urbanisation

 Si le potentiel en densification et renouvellement urbain (cf. ci-dessous) d'une commune (intégrant la rétention foncière) ne permet pas d'atteindre l'objectif de construction de logements, une extension urbaine est envisagée

Objectif en densification et renouvellemen	nt urbain (%)
(y.c mobilisation vacance, résidences 2nda	ires)
Niveau 1	40
Niveau 2	40
Niveau 3	30
Niveau 4	25
Autres	20



Réduire l'emprise foncière des nouveaux projets

• Adapter les formes urbaines en fonction de l'armature territoriale

Objectif 2 – Structurer un territoire de complémentarités et de solidaires

- 1. Positionner le territoire dans son environnement élargi
- Structurer une organisation territoriale en « archipels fonctionnelles »
- 3. Diversifier les modes de déplacement
- 4. Améliorer la connectivité numérique et mobile du territoire
- 5. Maintenir la fonctionnalité écologique du territoire et préserver les espaces naturels du SCoT
- 6. Préserver les ressources naturelles
- 7. Limiter l'étalement urbain et réduire la consommation foncière
- 8. Tendre vers un territoire à énergie positive

Répartition par forme urbaine	Ind pur	Ind groupé	Collectif	% collectif 2012
Niveau 1	20%	20%	60%	69%
Niveau 2	25%	35%	40%	39%
Niveau 3	30%	45%	25%	25 % max
Niveau 4	40%	40%	20%	25 % max
Autres	75%	20%	5%	

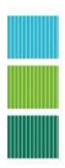
- Renforcer les densités de logements adaptés aux typologies dominantes des espaces urbanisés existantes, et ainsi, valoriser l'identité des territoires et les rapports entre les environnements urbains et naturels
- Les densités brutes minimales par niveau de pôle devront être les suivantes :

Densité moyenne (nb loger	ment/ha)	
Niveau 1		36
Niveau 2		30
Niveau 3		2
Niveau 4		22
Autres		14

 Conduire une étude du potentiel de densification dans les communes pôles de l'armature







Objectif 2 – Structurer un territoire de complémentarités et de solidaires

- 1. Positionner le territoire dans son environnement élargi
- Structurer une organisation territoriale en « archipels fonctionnelles »
- 3. Diversifier les modes de déplacement
- 4. Améliorer la connectivité numérique et mobile du territoire
- 5. Maintenir la fonctionnalité écologique du territoire et préserver les espaces naturels du SCoT
- 6. Préserver les ressources naturelles
- 7. Limiter l'étalement urbain et réduire la consommation foncière
- 8. Tendre vers un territoire à énergie positive

Limiter l'ouverture à l'urbanisation (suite)

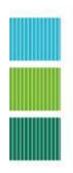
 Les extensions urbaines doivent se faire dans la limite des enveloppes maximales suivantes :

Scénario retenu	Besoin logt conforteme	Besoin logt en extension urbaine	Enveloppe foncière 2012-2035 (ha)	Enveloppe annuelle (ha)
Niveau 1	1375	825	23	1,00
Niveau 2		264		
	440		_	0,39
Niveau 3	1045	732	30	1,30
Niveau 4	990	743	34	1,47
Autres	1650	1320	94	4,10
Total	5500	3883	190	8,3

 Permettre l'urbanisation d'une zone future à long terme si et seulement si l'urbanisation de toutes les zones à court terme est engagée sont urbanisées et si la déserte en équipement a été réalisée







Rappel du PADD

Objectif 1 – Offrir un cadre de vie de qualité attractif pour les habitants

- 1.Poursuivre le développement démographique du territoire
- 2. Répondre aux besoins diversifiés en logement
- 3. Maintenir la qualité des paysages
- 4. Adapter l'offre de services
- 5. Proposer un maillage cohérent d'équipements culturels et de loisirs
- 6. Protéger la population des risques et nuisances

•Qualité des paysages urbains

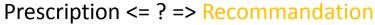
- -Un qualité déclinée par niveau de pôle
- -Limiter de la consommation d'espace
- -Maintenir une ceinture verte, traiter les transitions paysagères

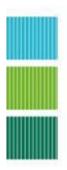












Objectif 1 – Offrir un cadre de vie de qualité attractif pour les habitants

- 1.Poursuivre le développement démographique du territoire
- 2. Répondre aux besoins diversifiés en logement
- 3. Maintenir la qualité des paysages
- 4. Adapter l'offre de services
- 5. Proposer un maillage cohérent d'équipements culturels et de loisirs
- 6. Protéger la population des risques et nuisances

Favoriser les projets réfléchis à une échelle globale

- Dans les pôles urbains principaux:
 - Développer en priorité des opérations de type éco quartier, avec une offre de logements majoritairement collective
 - Les projets urbains autour des gares devront proposer essentiellement des formes bâties collectives
- Dans les pôles pivots et locaux :
 - Favoriser des formes bâties diversifiées
 - Limiter et diversifier la taille des terrains individuels au sein d'une même opération
 - L'habitat intermédiaire ou en bande devra être proposé à minima dans toutes les opérations. Leur phasage devra respecter un rythme de constructions compatible avec la capacité d'accueil des équipements publics pour ne pas engorger les communes
- Dans les autres communes :

Des constructions peuvent être envisagés en extension à la condition que :

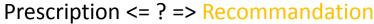
- Leur emprise soit limitée
- S'inscrivent en continuité des bourgs existants
- Ne modifient pas leur morphologie
- Leur phasage respecte un rythme de constructions compatible avec la capacité d'accueil des équipements publics

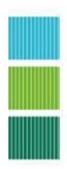
Aménager des espaces publics de qualité

- Concevoir en priorité des espaces publics fédérateurs de continuités
- Limiter la place de la voiture e t intégrer les modes doux dans les nouveaux projets
- Végétaliser les espaces









Intégrer les projets dans les paysages

Les interventions en renouvellement urbain ou en extension urbaine devront :

- Protéger et valoriser le patrimoine bâti
- Respecter l'architecture locale en évitant les pastiches et autres artifices architecturaux
- Maintenir voire créer des ceinture vertes autours des bourgs
- Traiter les franges de transition entre espaces urbanisés et espaces naturels et agricoles (plantation par exemple de vergers en limite)
- Assurer l'ouverture paysagère et visuelle entre le village et les massifs boisés environnants ou les vues remarquables
- Améliorer la qualité des entrées de ville ou villages, mais aussi les traversées, participant à l'image renvoyée par chaque entité villageoise

Objectif 1 – Offrir un cadre de vie de qualité attractif pour les habitants

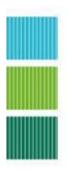
- 1. Poursuivre le développement démographique du territoire
- 2. Répondre aux besoins diversifiés en logement
- 3. Maintenir la qualité des paysages
- 4. Adapter l'offre de services
- 5. Proposer un maillage cohérent d'équipements culturels et de loisirs
- 6.Protéger la population des risques et nuisances

Pour la création de zones en extension :

- Réaliser des constructions en continuités directe de l'enveloppe urbaine, avec une organisation d'ensemble cohérente et connectée au tissu existant
- Favoriser dans les nouveaux projets des formes architecturales et urbaines adaptées.
- Les extensions urbaines ou projets impactant la silhouette des bourgs devront développer un paysage de qualité, adapté aux éléments bâtis et naturels proches.
- Pour l'habitat en extension de la tache urbaine, ces nouvelles formes urbaines devront s'inscrire dans les paysages urbains actuels







Objectif 1 – Offrir un cadre de vie de qualité attractif pour les habitants

- 1.Poursuivre le développement démographique du territoire
- 2. Répondre aux besoins diversifiés en logement
- 3. Maintenir la qualité des paysages

4. Adapter l'offre de services

- 5. Proposer un maillage cohérent d'équipements culturels et de loisirs
- 6. Protéger la population des risques et nuisances

Pérenniser l'accès aux soins de santé

- Favoriser la création de maisons médicales ou de pôles de santé regroupant médecins généralistes, kinésithérapeutes et/ou infirmières
- Favoriser l'accueil des spécialités absentes sur le territoire de Sarrebourg
- Privilégier leur implantation au sein des polarités de l'armature territoriale







Rappel du PADD

Objectif 1 – Offrir un cadre de vie de qualité attractif pour les habitants

- 1.Poursuivre le développement démographique du territoire
- 2. Répondre aux besoins diversifiés en logement
- 3. Maintenir la qualité des paysages
- 4. Adapter l'offre de services
- 5.Proposer un maillage cohérent d'équipements culturels et de loisirs
- 6. Protéger la population des risques et nuisances

- •Doter le territoire d'un équipement à large rayonnement => ne pas en faire un objectif à part entière du PADD
- •Optimiser l'offre d'équipements de proximité

Structurer un maillage cohérent d'équipements culturels et de loisirs

- Favoriser les travaux de rénovations et de modernisation des équipements vieillissants en cohérence avec l'armature urbaine
- Favoriser l'aménagement d'un équipement à grande capacité d'accueil (>500 places) permettant une programmation culturelle de niveau régional/national et l'organisation de séminaires. Il sera localisé avec une desserte aisée depuis les gares, une proximité avec des services et la possibilité de faire découvrir le territoire aux visiteurs. Optimiser l'offre existante
- Prioriser les polarités du territoire dans un souci de complémentarité.



